

DÉLIBÉRATION N° CB 05.06 DU 15 SEPTEMBRE 2005

**relative à la désignation des représentants du Comité de bassin
à la commission du milieu naturel aquatique**

LE COMITÉ DE BASSIN,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.433-1,

Vu le décret n°96-563 du 18 juin 1996 modifiant certaines dispositions du titre II (nouveau) du code rural et relatif aux commissions du milieu naturel aquatique,

DELIBÈRE

Article unique

Le Comité de bassin Seine-Normandie désigne en son sein pour siéger à la commission du milieu naturel aquatique du bassin Seine-Normandie :

Au titre des représentants des associations agréées au titre de la protection de la nature pour siéger au premier collège :

Mmes Liliane ELSÉN
 Florence GENESTIER
 Nathalie LAPIERRE
 Katia SCHMITZBERGER

MM. Jean-Yves BARRERE
 Hubert de BRUYN
 Claude DECHAMPS
 Jacky LEMALLIER
 Philippe LEVEQUE
 Michel OLIVIER
 Jean-Jacques PROUST
 Daniel YON

Au titre des représentants des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de pisciculture et de l'association agréée de pêcheurs professionnels en eau douce pour siéger au deuxième collège :

Mme Monique HOYDRIE

MM. Richard CHOJECKI
Bruno DUBUS
Jack JEANNOT
Gérard PAUL
Léopold SARTEAU

**Au titre des représentants des catégories d'usagers pour siéger au troisième collège :
(4 représentants)**

MM. Arnaud COLSON
Denis LAURENT
Alain LE GAC
Pierre MICHELIER

**Au titre des représentants des collectivités locales pour siéger au troisième collège :
(4 représentants)**

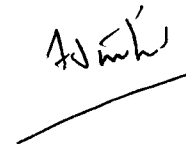
MM. Bernard PESQUET
Bruno PIRIOU
Pascal POPELIN
Jean-Jacques THOMAS

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence,



Guy FRADIN

Le Président
du Comité de bassin,



André SANTINI